

Information préalable concernant l'initiative «Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical»

1. Situation initiale: la sécurité de l'approvisionnement est déjà gravement menacée

Notre population a droit à un approvisionnement médical optimal. Or, cet objectif est de plus en plus difficile à atteindre en raison de la pénurie aiguë et sans cesse croissante de médicaments. Actuellement environ 1000 différents médicaments font défaut en Suisse. La pandémie de Covid-19 a par ailleurs révélé que du matériel important pour les laboratoires n'était parfois plus livrable, ce qui a notamment entravé la réalisation de tests. Ces problèmes s'expliquent principalement par la pression massive exercée durant des années sur les prix des médicaments et d'autres biens médicaux, de sorte que ces produits ne pouvaient plus être fabriqués en Suisse ou dans les pays européens voisins. Des médicaments nécessaires aux soins de base (par ex., des antibiotiques) sont aujourd'hui presque exclusivement fabriqués en Asie, soit notamment en Inde et en Chine. Or, les développements de ces dernières années ont clairement montré que même en des périodes normales les entreprises installées dans ces pays ne sont pas des fournisseurs fiables. C'est dire qu'il est urgent d'agir, car la sécurité de notre population est menacée! L'administration fédérale travaille certes à la résolution de ce problème, mais cela ne suffit manifestement pas. L'initiative populaire "Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical" et ses exigences répondent donc à une réelle nécessité.

2. Qui soutient cette initiative?

Le corps médical, les pharmaciennes et pharmaciens, les droguistes, les laboratoires médicaux, des organisations de l'industrie et de la logistique pharmaceutiques, des organisations de protection des consommateurs et les milieux de la recherche scientifique soutiennent l'initiative populaire "Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical" pour garantir un approvisionnement sans souci.

3. Qu'exige l'initiative et pourquoi faut-il la signer?

L'initiative vise à améliorer l'approvisionnement de la Suisse en importants produits thérapeutiques et biens médicaux par les moyens suivants:

- créer une compétence fédérale en lieu et place des 26 compétences cantonales;
- renforcer le site économique suisse (recherche, développement, production et stockage);
- créer des chaines logistiques fiables avec l'étranger.



4. Détail de l'initiative:

Le but est de créer un nouvel article constitutionnel (Art. 117c):

Art. 117c Sécurité de l'approvisionnement médical

- ¹ La Confédération crée les conditions nécessaires pour éviter une pénurie de produits thérapeutiques importants et d'autres biens médicaux importants. À cette fin, elle prend des mesures pour :
 - a. encourager en Suisse la recherche, le développement et la production de produits thérapeutiques importants et garantir aux patients un accès rapide à de tels produits thérapeutiques ;
 - b. assurer la constitution et la gestion de réserves suffisantes de produits thérapeutiques importants et d'autres biens médicaux importants ainsi que de leurs matériaux de base de haute qualité, en rémunérant de manière appropriée les entreprises mandatées à cette fin ;
 - c. assurer, en coopération avec l'étranger, des chaînes d'approvisionnement fiables de produits thérapeutiques importants et d'autres biens médicaux importants ;
 - d. assurer la distribution ordonnée et durable de produits thérapeutiques importants dans toutes les régions du pays ;
 - e. assurer la remise décentralisée de produits thérapeutiques importants, assortie de services de conseil et d'assistance professionnels.
- ² La Confédération et ses organisations n'agissent pas en tant que fournisseurs de biens ou de services pour atteindre les objectifs fixés à l'al. 1, sauf dans les situations d'urgence où l'économie ne parvient pas à assurer elle-même l'approvisionnement en produits thérapeutiques importants et en autres biens médicaux importants.

5. Les arguments en faveur de l'initiative:

- créer une compétence fédérale en lieu de place des 26 compétences cantonales: on sait au moins depuis l'éclatement de la pandémie de Covid-19 que le fédéralisme atteint ces limites en ce qui concerne la sécurité de l'approvisionnement en biens médicaux. Or, la sécurité des patientes et des patients exige un approvisionnement optimal en médicaments et autres biens médicaux. Ce secteur doit donc être réglé d'une seule main, de sorte que la compétence doit se situer au niveau de la Confédération.
- renforcer le site économique suisse (recherche, développement, production et stockage): la Confédération doit créer des conditions-cadres favorables à l'innovation, à la recherche et au développement de médicaments et d'autres biens médicaux en Suisse. La recherche et la production en Suisse seront alors plus intéressantes et la production nationale sera relancée. Il s'agira en outre d'améliorer le stockage de produits médicaux et sa gestion afin de contribuer également par cette voie à éviter des goulets d'étranglement dans l'approvisionnement.
- créer des chaînes logistiques fiables avec l'étranger: il s'est avéré ces derniers mois que des goulets d'étranglement dans les livraisons et des pénuries ne peuvent pas seulement se produire en période de crise. L'approvisionnement de la population suisse doit donc être fondé sur des producteurs étrangers fiables et il s'agira de veiller à garantir les importations en provenance de pays fournisseurs sur lesquels on puisse compter. Un partenariat efficace entre l'autorité politique, l'administration, l'industrie et les fournisseurs de prestations médicales est indispensable à cet effet. L'initiative met en place une base solide à cet effet.



6. Les prochaines étapes

Toutes les associations et organisations qui soutiennent l'initiative recevront vers la fin du mois de mars les listes de signatures et le matériel d'information. Les listes de signatures peuvent être mises en évidence moyennant un dispositif de distribution. La récolte de signatures est fort simple. Posez la question suivante: "Avez-vous déjà signé notre initiative pour un meilleur approvisionnement en produits médicaux? Non? Alors, s'il vous plaît, prenez une minute pour signer l'initiative."

Voici un aperçu des activités à venir et de l'agenda:

Activité	Echéances
Publication de l'initiative dans la Feuille fédérale	4 avril 2023
Expédition des listes de signatures et des distributeurs avec les prospectus d'information correspondants	dernière semaine de mars 2023
Envoi d'une vidéo explicative concernant la récolte de signatures	dernière semaine de mars 2023

De plus amples informations suivront en temps utile.